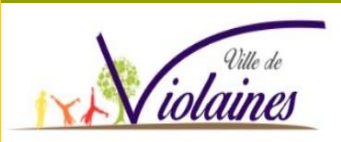




VILLE DE VIOLAINES

Débat d'Orientation budgétaire 2019

Présenté le 28 février 2019



VILLE DE VIOLAINES

- ▶ **Préambule**
- ▶ **Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale**
- ▶ **Projet de Loi de finances 2019**
- ▶ **Le contexte local : le Bloc Communal**
- ▶ **Les éléments de prospective budgétaire 2019**

PREAMBULE

- ▶ Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités (Régions, Départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements) et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.
- ▶ L'article 107 de la loi NOTRe (« amélioration de la transparence financière »), en date du 7 août 2015, a modifié l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales concernant le débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

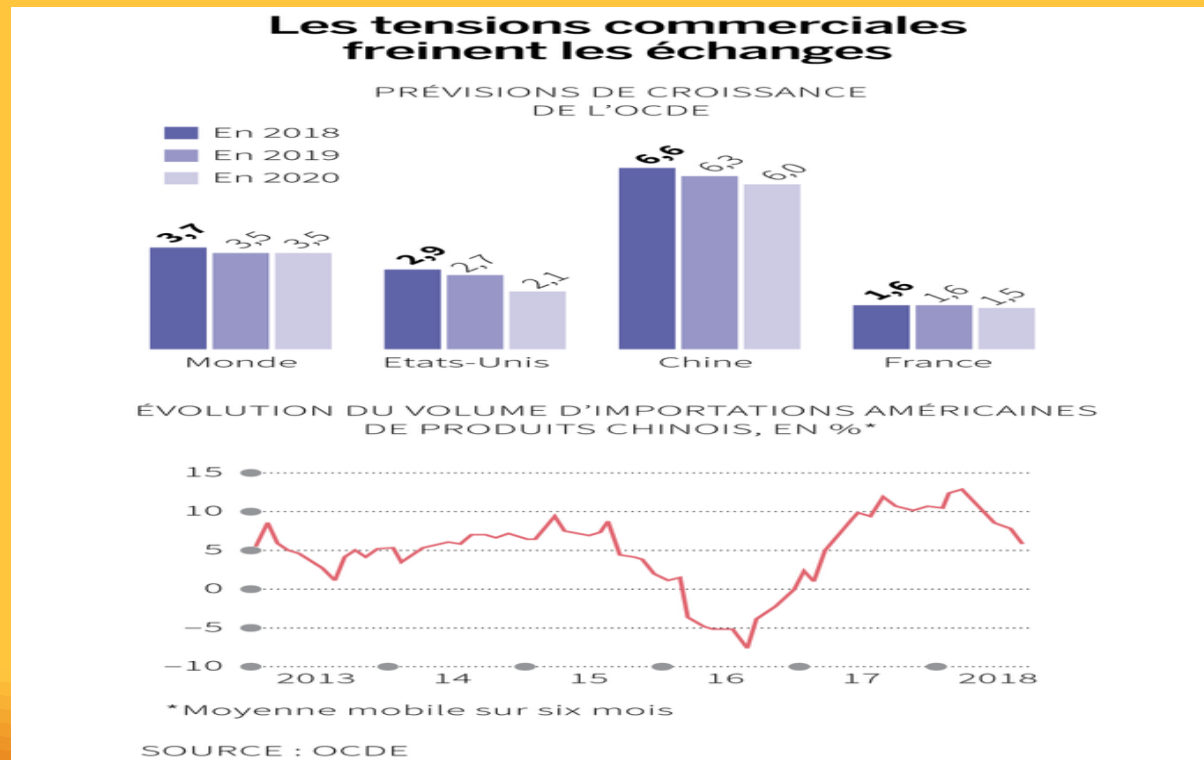
PREAMBULE

- ▶ Le rapport doit ainsi désormais comprendre pour les communes dont la population est comprise entre 3500 habitants et 10 000 habitants, les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- ▶ La Loi NOTRe impose que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires soit mis en ligne sur le site internet de la commune.
- ▶ Enfin, le rapport est obligatoirement transmis au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer du respect de la loi.

I) PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE, EUROPEENNE ET NATIONALE

1) Incertitudes sur la croissance mondiale

- La croissance du PIB mondial est élevée mais a atteint son sommet, devrait passer de 3,7 % en 2018 à 3,5 % en 2019,
- La tension sur l'emploi augmente et l'inflation demeure modérée.
- Les échanges et l'investissement marquent le pas,
- Certaines économies émergentes sont confrontées à un affaiblissement de leur monnaie



2) La situation économique sur la zone euro

- ▶ La Banque centrale européenne (BCE) a revu ses prévisions de croissance à la baisse dans la zone euro, pour l'année 2018 et 2019.
- ▶ Alors que les prévisions de septembre 2018 étaient de 2,0% et 1,8% pour 2018 et 2019, elles sont désormais de 1,9% et 1,7%. Les derniers développements économiques, marqués par une succession d'indicateurs décevants, suggèrent "une dynamique de croissance plus faible qu'auparavant.
- ▶ Pour ce qui est de l'inflation, les prévisions sont en revanche plus optimistes que prévu. Elle devrait s'établir à 1,8% dès cette année et retrouver ce niveau en 2021, conforme à l'objectif à moyen terme de la BCE.
- ▶ La BCE a également annoncé un maintien de ses taux directeurs au plus bas "au moins jusqu'à l'été 2019".

3) La situation économique sur le plan nationale

- La croissance annuelle française serait de 1,6 % en 2018, 2019 et 2020, en repli par rapport à 2017.
- Les projections macroéconomiques de la Banque de France font état d'une « croissance française pour les prochaines années qui serait de 1,6 %, inférieure à son pic de 2017 (+2,3%).
- La contribution du commerce extérieur à la croissance française resterait nettement positive en 2018 puis serait neutre ensuite.
- Cette croissance contribuerait à la poursuite de la baisse du taux de chômage (9,1 % en 2018, 8,8 % en 2019 et 8,5 % en 2020), qui est supérieur d'un point à la moyenne de la zone Euro.
- L'inflation totale atteindrait 2,1 % en moyenne annuelle en 2018, sous l'effet notamment des prix de l'énergie, avant de redescendre à 1,7 % en 2019 et 1,8 % en 2020.

II PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

- ▶ Stabilité du concours de l'Etat aux collectivités
- ▶ Permet des ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, prévue pour le printemps 2019

✓ Concours de l'Etat aux Collectivités Territoriales

a) Dotation Globale de Fonctionnement et Dotations de péréquation

- ▶ La DGF reste stable et s'élève à 27 milliards d'euros pour 2019 contre 26,9 milliards pour 2018 et 30,86 milliards en 2017,
- ▶ La réforme de la DGF ne concerne que la Dotation d'Intercommunalité
- ▶ Les dotations de péréquation sont abondées dans la plus faible proportion qu'en 2018. Pour le bloc communal + 180 M€ qui se décompose

DSU +90M€ (+4,30 %) 2,361 M€

DSR +90M€ (+6,33 %) 1,692 M€

b) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

- ▶ Stable depuis sa création en 2011, connaît une légère hausse +1,3% soit 3,3 milliards d'euros.

c) Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- ▶ Reconduit en 2019, diminue de 7,3 % soit 570 millions d'euros (2018 : 615 millions d'euros)

d) Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR)

- ▶ Maintient des montants à ceux de 2018 et 2017 soit 1,046 milliards d'euros

e) Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

- ▶ Report d'un an, au 1^{er} janvier 2020 de l'automatisation de sa gestion,

✓ Mesures relatives à la fiscalité locale

a) Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

- ▶ Le dégrèvement progressif, instauré sur 3 ans, se poursuit dans sa deuxième année de baisse pour un montant de 3,8 milliards d'euros, après 3,2 milliards d'euros en 2018,
- ▶ La question de compensation de l'Etat envers les Collectivités Locales sera examinée dans un projet de loi spécifique au cours du 1^{er} trimestre 2019.

b) Coefficient de revalorisation des bases fiscales

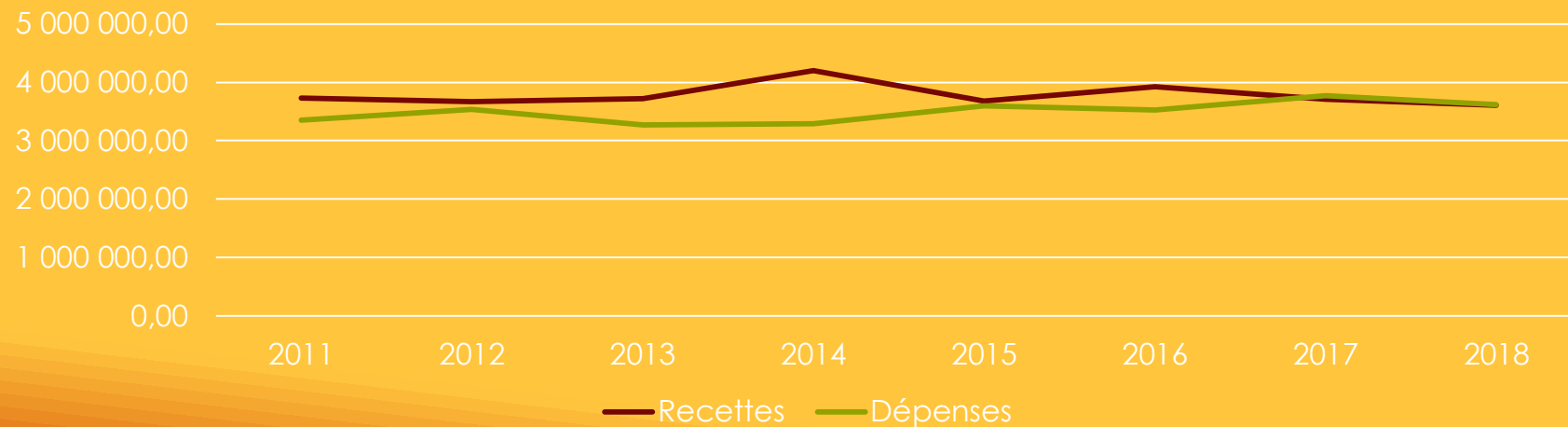
- ▶ Ce coefficient est fixé à 2,2 % pour 2019.
- ▶ 1,2 % en 2018 concernant la valeur locative foncière.

III LE CONTEXTE LOCAL : LE BLOC COMMUNAL

1) Evolution du budget de Fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes avec Excédent	7 198 101	7 101 833	7 203 571	7 594 393	7 923 261	8 021 256	6 854 269
Sans excédent	3 667 171	3 718 869	4 199 522	3 679 358	3 921 674	3 704 539	3 606 518
Dépenses	3 539 097	3 267 344	3 288 537	3 592 806	3 523 971	3 773 504	3 612 752

Fonctionnement



- ▶ Le montant des recettes apparaissant sur le graphique sont des recettes sans le report de l'exercice N-1.
- ▶ Selon les estimations, en attendant la confirmation du compte administratif :

Les dépenses de 2018 sont en diminution de 4,26% par rapport à 2017

- ▶ Notamment à une gestion rigoureuse et une renégociation des différents contrats et achats malgré les frais occasionnés par l'ouverture de la nouvelle crèche.
- ▶ Les charges de personnel sont en diminution de 2,99% par rapport à 2017,

Les recettes ont diminué de 2,67% par rapport à 2017.

- Cette baisse est due en partie aux chapitres des atténuations de charges (remboursement sur rémunérations du personnel), des produits des services et des dotations, subventions et participations.
- Les chapitres des autres produits de gestion courante et impôts et taxes sont en augmentation par rapport à 2017.

✓ Zoom sur les dotations de l'Etat

a) *La Dotation Globale de Fonctionnement*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF reçue (€)	651 281	616 450	534 865	447 551	391 039	365 334
Evolution de la DGF (en €)		-34 831	-81 585	-87 314	- 56 512	-25 705
Evolution de la DGF (en %)		-5,35	-13,23	-16,32	- 35,27	- 6,57

- ▶ Depuis 2013, la commune a perdu 285 947 € soit 43,90%
- ▶ L'AMF estime pour 2019 une DGF a 344 324 €.

b) *La Dotation de Solidarité Rurale*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DSR reçue	31 790	34 070	33 692	34 264	36 211	37 833
Evolution de la DSR (en €)		+ 2 290	-380	+ 572	+ 1 947	+ 1 622
Evolution de la DSR (en %)		+0,07	-1,10	+1,69	+5,38	+4,47

- ▶ Depuis 2013, la commune a gagné 6 051€ soit 19%

✓ Détail des produits locaux sur les 3 dernières années

	2016	2017	2018	Rapport 2017/2018
Taxe Habitation	309 774	289 119	302 011	+12 892
Taxe Foncière Bati	346 632	318 860	333 382	+ 14 522
Taxe Foncière non Bati	22 571	20 486	20 308	-178
Garantie individuelle de ressources	24 414	24 414	24 388	-26
Taxe pylônes	13 524	13 908	14 208	+ 300
TOTAL	716 915	666 787	694 297	

Les produits fiscaux sont en augmentation de 27 510 € par rapport à 2017 malgré la réforme de la taxe d'habitation et suite à la revalorisation de la valeur locative foncière.

2) La Capacité d'Autofinancement

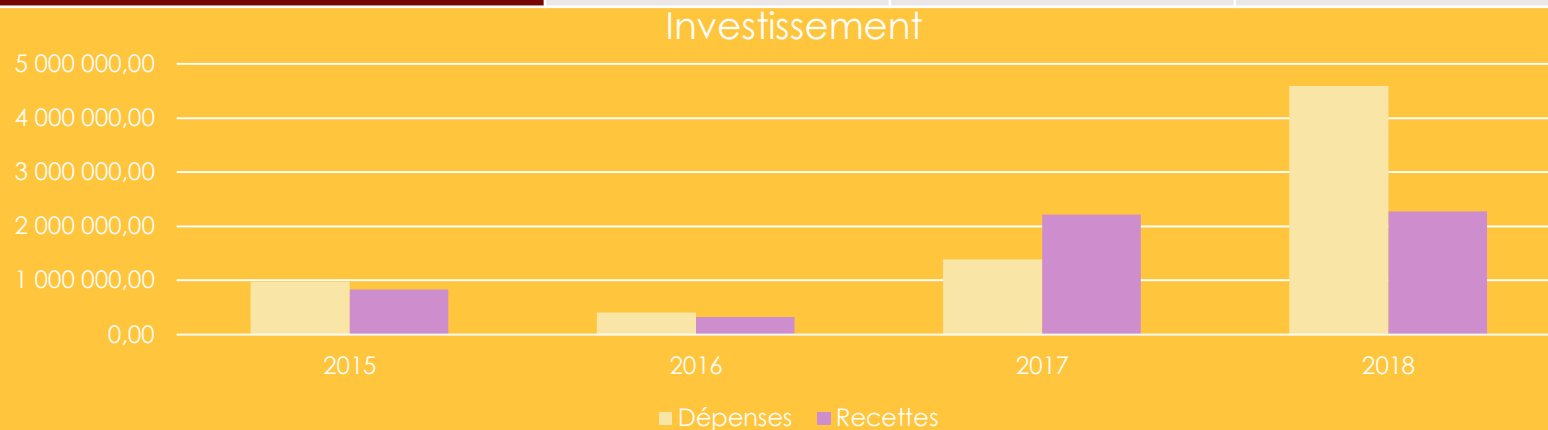
	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	7 203 571	7 594 393	7 570 062	8 224 074	6 854 269
Dépenses de gestion courante	3 288 537	3 592 806	3 523 971	3 782 874	3 612 751
Capacité d'autofinancement	3 915 034	4 001 587	4 046 091	4 441 200	3 241 518

Pour mémoire, 1 000 000 € a été transféré du budget fonctionnement au budget d'investissement.

3) Evolution du budget d'investissement

Sur les 4 dernières années avec estimation sur l'année 2018

	2015	2016	2017	2018
Recettes avec Excédent	1 395 308	734 010	2 550 006	3 764 009
Sans excédent	825 914	317 008	2 216 621	2 272 102
Dépenses	978 306	400 626	1 391 482	4 599 670



L'augmentation des dépenses, de l'ordre de 230,55 % par rapport à 2017 est dû au projet de construction de l'école maternelle et de la crèche (études et travaux).
Les recettes ont quant à elles, augmenté de 2,50%,

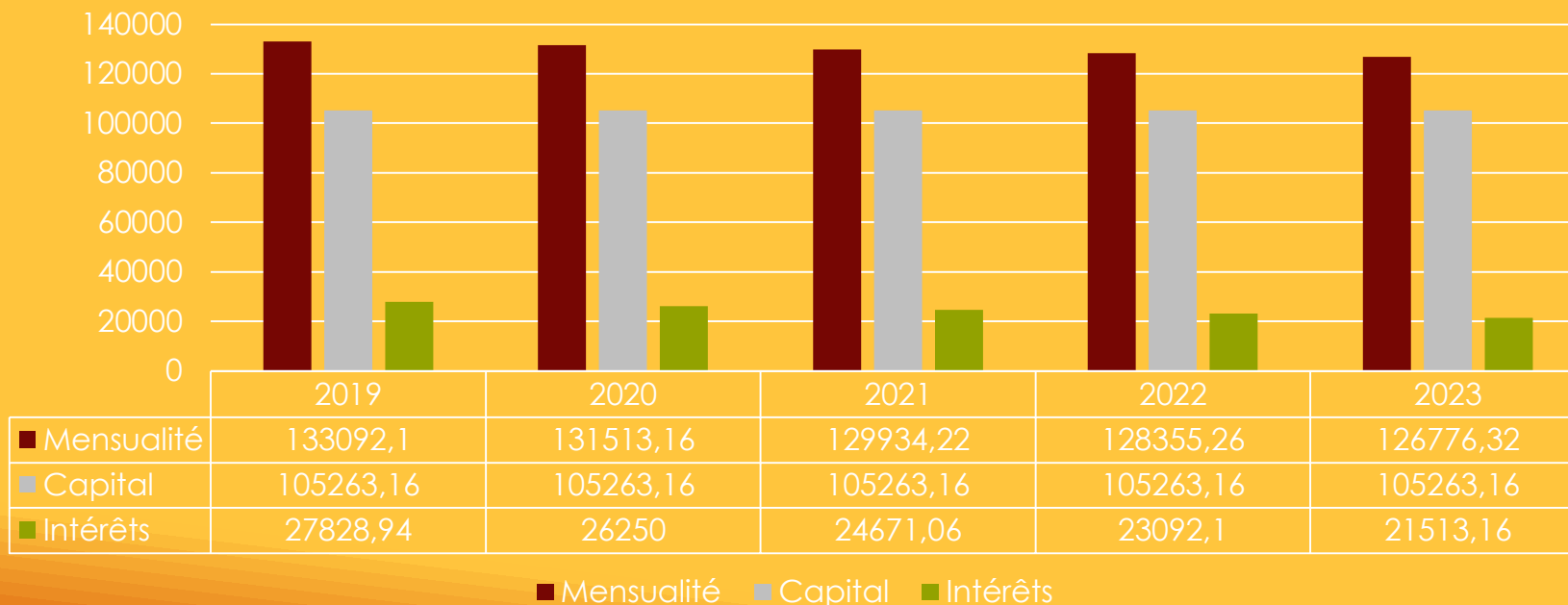
Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2018

- ▶ Construction de l'école maternelle, crèche et salle d'activités
- ▶ Achats de mobilier pour l'école maternelle et équipement de la crèche (cuisine, mobilier...)
- ▶ Rénovation de la salle des mariages
- ▶ Réfection de la salle J.M LEKEUX
- ▶ Création d'un quai de bus rue des Chênes
- ▶ Equipement des 2 dernières classes de l'école VARET de Tableaux interactifs, vidéoprojecteurs, tablettes numériques et PC portable
- ▶ Réfection de voiries et de trottoirs, création de parkings
- ▶ Matériel d'équipement des services techniques et de désherbage
- ▶ Divers achats (broyeur / illuminations...)

4) L'endettement de la commune

- ▶ Afin de financer le projet de construction de l'école maternelle, structure de la petite enfance et de la salle d'activité, en plus des subventions sollicitées, la commune a contracté un emprunt de 2 000 000 € en fin d'année 2017 avec un début de remboursement en mars 2018, pour une durée de 20 ans.
- ▶ Le remboursement des intérêts représente 0,86% des dépenses de fonctionnement.

Remboursement de l'emprunt sur
5 ans



1) Les dépenses de fonctionnement

Le gouvernement a pour objectif d'assainir les finances publiques nationales. Cela est, certes, un objectif louable mais ne doit plus peser sur les collectivités locales qui ont déjà effectué des efforts considérables depuis de nombreuses années. La commune a, d'ailleurs, largement contribué à cet effort.

La commune fait le choix de maintenir les services à la population et ne souhaite donc pas en supprimer.

De ce fait, les réductions budgétaires se cantonnent aux postes qui affecteront le moins les familles.

a) Les charges générales

- ▶ La projection du taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé est fixée à 1,50 % pour 2019,
- ▶ Pour autant, la municipalité entend poursuivre le suivi rigoureux des charges mis en place, en pratiquant la politique des 3 devis et la renégociation pour chaque achat effectué quel que soit le montant.
- ▶ Ainsi, globalement, **la stabilisation des charges à caractère général devrait se poursuivre sur l'exercice 2019.**

b) Les dépenses de personnel en augmentation

- ▶ Outre les revalorisations indiciaires des agents, la revalorisation du Smic (1,5 %), la reprise du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations pour l'ensemble des agents (gelé en 2018 par le gouvernement), la hausse des diverses cotisations et le recrutement d'un garde champêtre qui exercera des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) aura une incidence sur la masse salariale.
- ▶ Le chapitre des charges de personnel (012) devrait connaître une évolution de l'ordre de 3 à 4% par rapport aux dépenses de 2018.
- ▶ Comme les années passées, la collectivité fera appel au job de printemps et d'été. Il s'agit là d'une contribution modeste, mais démontrant l'implication de la collectivité en faveur des jeunes étudiants violainois.

c) Les charges de gestion courante

Pour la crèche dont la gestion est placée en Délégation de Service Public, la commune apporte un concours financier à son fonctionnement à hauteur de 18 516 € (17 places) pour l'année 2019,

La commune poursuivra son soutien aux associations au même niveau que les années précédentes.

Les actions de 2018 seront reconduites dans leur intégralité telles que :

- La vilaine course, le concours des maisons fleuries et l'expo Part'age.
- La semaine bleue, l'organisation d'une sortie d'une journée et distribution de colis.
- L'accueil d'un évènement Conteur en campagne, d'un spectacle et d'un concert dans le cadre du festival Les enchanteurs.
- Mise en œuvre de contrats de maintenance des équipements est à envisager pour l'entretien des équipements de ventilation thermique, d'alarme, de vidéo surveillance, d'aire de jeux, d'entretien de vitres de l'école maternelle Les Coccinelles et de la crèche Tipi des Petits,

2 Les dépenses d'investissement

- Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 21 et 23.
- Ces dépenses varient annuellement en fonction de l'avancée des projets.
- En 2019, dans la lignée des années précédentes, les efforts de la commune porteront sur la valorisation de son patrimoine existant, la modernisation des voiries et la finalisation des projets engagés.

a) La poursuite des projets en cours

- Mise en accessibilité et rénovation thermique de la salle Jean Moulin, aide financière de la CABBALR (Ad'Ap) et de la FDE
- Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda programmé d'accessibilité (AD'Ap), aide financière de la CABBALR
- Rénovation de la salle P. CEZANNE, aide financière de l'Etat (DSIL) et participation FDE,
- Rénovation du skate park, aide financière du Département,
- Aménagement de trottoirs et réfection de voiries.

b) L'amélioration du cadre de vie

- Accès PMR de la salle de danse et de la salle des aînés,
- Entretien des chemins piédestre et fleurissement de la ville,
- Aménagement d'un piétonnier en continuité de la réalisation de la CABBALR pour le développement du tourisme fluvestre (depuis le cimetière jusque entrée de ville),
- Aménagement du Cimetière (conformité des toilettes, accessibilité de l'allée principale, plantations, taille, élagage, voire abattage d'arbres, installation de bancs...),
- Aménagement de la bibliothèque au Mont Soret, création d'une Ludothèque et accueil d'un LAEP (lieu d'Accueil Enfants/Parents), de la consultation PMI et des animations du RAM, aide financière du Département, de la CAF et de la CABBALR
- Aménagement d'une aire de jeux à la cité de la gare accessible aux locataires de la salle Paul Cézanne,

- ▶ -Aménagement de l'Arboretum,
- ▶ -Réfection des vitraux de l'église,
- ▶ -Enfouissement des réseaux du centre bourg et de la cité de la gare avec la participation financière de la FDE et fonds propres de la commune,
- ▶ -Modernisation de l'éclairage public avec la participation financière de la FDE et fonds propres,
- ▶ -Mise en conformité de quais de bus à l'église, la commune a sollicité le SMT pour une aide financière (20 000€ pour 2 quais),
- ▶ -Installation de feux intelligents carrefour des rues Varet/Chênes et Pachurka,

c) Autres investissements

- Changements des plaques des noms de rue (harmonisation),
- Réparation de la porte du hangar des Services techniques et des pompiers,
- Changement des panneaux d'affichage type sucettes,
- Visualiseur pour tableau VPI,
- Renouvellement de matériels devenant vieillissants, obsolètes dont l'acquisition d'un véhicule de transport de marchandises (d'occasion) en remplacement du camion benne des services techniques.
- Matériel numérique permettant la poursuite de la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures.

Le plan pluriannuel des principaux investissements de la collectivité est établi sur 3 ans comme suit :

	2018	2019	2020
Travaux de voiries	400 000	400 000	
Mise en accessibilité des bâtiments	118 400	43 970	46 320
Travaux des bâtiments	60 000	60 000	60 000
Modernisation de l'éclairage public	211 000	211 000	

3) Les recettes de fonctionnement :

- ▶ Pour financer les dépenses, la commune dispose des recettes de fonctionnement selon les estimations
- L'excédent (3 241 597 €)
- Les dotations de l'État (403 000€),
- L'attribution de compensation (1 746 684 €),
- les produits locaux (656 748 €)
- Les produits issus des services (180 000€),
- Les autres produits (100 000€).

Ces recettes sont complétées par l'ensemble des produits que la collectivité génère grâce à ses investissements notamment en matière de dépenses d'énergies et de suivi et contrôle de gestion..

✓ Maintien du gel des taux concernant la fiscalité locale.

Les taux de fiscalité sur la commune demeurent bas comparativement aux taux pratiqués en moyenne sur le territoire nationale pour les communes de même strate.

Détails des Produits locaux de 2019 estimatif, avec application de la réforme de la taxe d'habitation.

Taxe d'habitation : 202 383 €
Taxe Foncière Bâti : 318 860 €
Taxe Foncière non Bâti : 20 308 €

En %	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne de la strate 3 500 hab à 5 000 hab (2016)
TH	10,74 %	10,74 %	10,74 %	9,94 %	9,94 %	14,06 %
TFB	10,74 %	10,74 %	10,74 %	9,77 %	9,77 %	19,21 %
TFNB	28,40 %	28,40 %	28,40 %	26,28 %	26,28 %	51,95 %

4) Les recettes d'investissement :

- ▶ Les principales ressources d'investissement sont représentées par
- ▶ L'autofinancement,
- ▶ Le FCTVA soit 220 000 €,
- ▶ La Taxe d'aménagement (50 000 €),
- ▶ Les dotations aux amortissements (213 748 €).
- ▶ La commune sollicitera comme chaque année les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Agglomération...) afin d'obtenir leur soutien financier sur les projets d'investissement.

- ▶ Le recours à l'emprunt par la commune n'est pas prévu pour cette année.

CONCLUSION

- ▶ La commune fait face aux difficultés de gestion inhérentes aux finances publiques ; la gestion quotidienne stricte des deniers publics y contribue.
- ▶ Malgré un autofinancement prévisionnel qui se maintient, la situation financière de la commune restera saine, permettant de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes des ménages et de maintenir les investissements afin de continuer à valoriser la commune, la rendre attractive au regard de la qualité des services proposés.
- ▶ Les élus ont donc choisi de fonder leurs orientations budgétaires sur les préoccupations essentielles, sans réduire le périmètre du service public et tout en finalisant les projets en cours.
- ▶ Aussi pour 2019, la commune de Violaines décide :
- ▶ **1) qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière**
- ▶ 2) la poursuite de ses efforts d'investissement avec, notamment :
 - L'embellissement des voiries (enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie, et réfection),
 - L'entretien continu de son patrimoine bâti,
 - La mise en valeur de ses espaces naturels,
- ▶ 3) le maintien des crédits alloués aux associations et aux écoles,

- ▶ 4) l'offre d'animation diversifiée aux jeunes violainois et aux moins jeunes,
- ▶ 5) la poursuite de ses actions environnementales,
- ▶ 6) la mise en œuvre d'actions liées à la parentalité,



Le budget **prévisionnel** 2019 sera soumis au Conseil municipal du
28 mars 2019.

VILLE DE **VIOLAINES**

Débat d'Orientation budgétaire 2019

Merci pour votre attention